



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taxe sur le produit des exploitations forestieres

Question écrite n° 7992

Texte de la question

Mme Henriette Martinez attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les exploitations forestieres qui connaissent actuellement des difficultes, l'exportation massive venant des pays tiers ayant affaibli le marche. Pour relancer celui-ci, et pour permettre aux exploitants forestiers de faire face aux pays exportateurs, il serait souhaitable d'envisager la suppression de la taxe sur les produits des exploitations forestieres dont ils ne peuvent supporter le cout. Elle lui demande s'il envisage dans ce cas d'abroger cette taxe que l'administration a deja suspendue jusqu'a la fin de cette annee.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des graves difficultes que traversent, depuis plus d'un an, les entreprises de la filiere foret-bois, et, en particulier, les exploitants forestiers. C'est pourquoi, il a pris un ensemble de mesures, afin d'alléger notamment la tresorerie des entreprises concernees. Dans cette perspective, il a decide, des le mois de mai 1993, le report du paiement, pour l'annee en cours, de la taxe de 1,3 p. 100 sur les produits forestiers qui etait destinee au BAPSA. La charge pesant sur les entreprises concernees a ainsi ete diminuee de 80 MF environ. A l'issue de la discussion au Parlement de la loi de finances pour 1994, la taxe BAPSA a pu faire l'objet d'une suppression definitive a compter du 1er janvier 1994, conformement aux demandes des milieux economiques interesses. L'effort ainsi consenti par le Gouvernement represente, en annee pleine, 117 MF. Cette mesure permettra d'améliorer la competitivite de nos entreprises, en abaissant le prix du bois rendu usines, alors meme que la concurrence de la Suede et de la Finlande oblige nos entreprises a offrir des sciages resineux a des prix souvent inferieurs aux couts de production. Elle constitue l'un des volets du plan d'ensemble, adopte par le Gouvernement en faveur de la filiere foret-bois.

Données clés

Auteur : [Mme Martinez Henriette](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7992

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3978

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 756